



PRO-A

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE

Entreprises de services à la personne

Former

BÉNÉFICIEZ DE **SOLUTIONS** POUR ACCOMPAGNER
LA **MONTÉE EN COMPÉTENCES** DE VOS SALARIÉS !

La reconversion ou promotion par alternance - Pro-A, un dispositif adapté pour :

- développer les compétences de vos salariés en lien avec les évolutions du marché ;
- qualifier les salariés à de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers ;
- former plutôt que recruter.

1 Bénéficiaires

Les salariés **titulaires au plus d'un Bac +2** et :

- en **contrat à durée indéterminée** (CDI) ;
- ou placés en **activité partielle** ;
- ou en **contrat unique d'insertion-CDI**.

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée !

2 Formations éligibles

Des formations en alternance permettant d'obtenir :

- une **certification professionnelle identifiée par votre branche professionnelle** comme répondant aux évolutions du marché (voir le détail p.2) ;
- le socle de connaissances et de compétences (**Certificat CléA** ou **CléA numérique**).



À noter :

Il est possible d'effectuer une Validation des acquis de l'expérience (VAE) en articulation ou non avec la formation pour réduire la durée du parcours de formation.

3

Démarches

Trois étapes pour mettre en œuvre la Pro-A :

1

vous identifiez, en lien avec le salarié, la formation appropriée à vos besoins dans la liste de votre branche ;

2

vous recherchez un organisme proposant cette formation sur votre territoire ;

3

vous formalisez, avec l'appui d'Opco EP, le parcours Pro-A sur le formulaire Cerfa et adressez votre demande de financement à proa@opcoep.fr



Des outils pour vous accompagner à chacune de ces étapes :

- **Fiche dispositif Entreprise**
- **Fiche dispositif Salarié**
- **Formulaire Cerfa et Notice**
- **Fiche « Cerfa commenté »**
- **Critères de financement de votre branche professionnelle.**

Plus d'informations :
opcoep.fr

Opco des Entreprises de Proximité,
votre allié au quotidien.



4 Liste des certifications professionnelles

Votre branche professionnelle a identifié de nombreuses formations répondant aux besoins d'adaptation des entreprises aux évolutions du marché.

Ainsi, peuvent être financées dans le cadre de la Pro-A les formations visant les certifications professionnelles suivantes :

LIBELLÉ DE LA CERTIFICATION	
TP - Agent de maintenance des bâtiments	BAC PRO - Services aux personnes et aux territoires
Mention complémentaire - Aide à domicile (MCAD)	Titre - Réparateur conseil d'équipements électriques et électroniques
CAP - Assistant(e) Technique en Milieu Familial et Collectif (ATMFC)	BTS - Négociation et digitalisation de la Relation Client
DE - Aide-Soignant	DE - Educateur de jeunes enfants
DE - Auxiliaire de puériculture	BTS - Services et prestations en secteur sanitaire et social (SP3S)
TP - Assistant de vie aux familles	Titre - Entrepreneur de petite entreprise
Titre - Conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite	Titre - Responsable de secteur - services à la personne
Titre - Employé familial	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
Titre - Assistant de vie dépendance	DE - Infirmiers
Titre - Assistant maternel / Garde d'enfants	LP - Service à la personne Parcours Ingénierie des services d'aides à domicile
DE - Accompagnant éducatif et social	Titre - Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne (DISAP)*
Titre - Assistant de vie dépendance et handicap	Mastère spécialisé - Directeur de structures d'action sociale et de santé
CAP - Accompagnement Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)	Certification Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (CléA Numérique)
Titre - Intervenant d'hygiène de vie à domicile (IHVAD)	Certification Socle de compétences et de connaissances professionnelles (CléA)
DE - Diplôme d'État de Technicien d'intervention Sociale et Familiale (DETISF)	

* en attente de renouvellement

5 Conditions de mise en œuvre

Durée du parcours Pro-A	<ul style="list-style-type: none"> Entre 6 et 12 mois en principe ; Jusqu'à 24 mois pour les référentiels de formation longs ne pouvant pas faire l'objet d'une alternance limitée à 1 an ; Jusqu'à 36 mois pour certains jeunes non qualifiés et bénéficiaires de minima sociaux.
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Entre 15 % et 25 % de la durée totale de Pro-A avec un minimum de 150 heures ; Au-delà de 25 % de la durée totale du parcours Pro-A et jusqu'à 2 200 heures maximum, en demeurant dans la limite maximale de la certification visée.
Possibilité de formation en partie hors temps de travail	Avec l'accord écrit du salarié et dans la limite fixée par un accord d'entreprise ou de 30 heures par an et par salarié (si convention de forfait en jours ou en heures sur l'année : limite fixée à 2 % du forfait).

NB : les durées minimales ne sont pas applicables à la VAE et aux formations visant «CléA» et «CléA numérique».